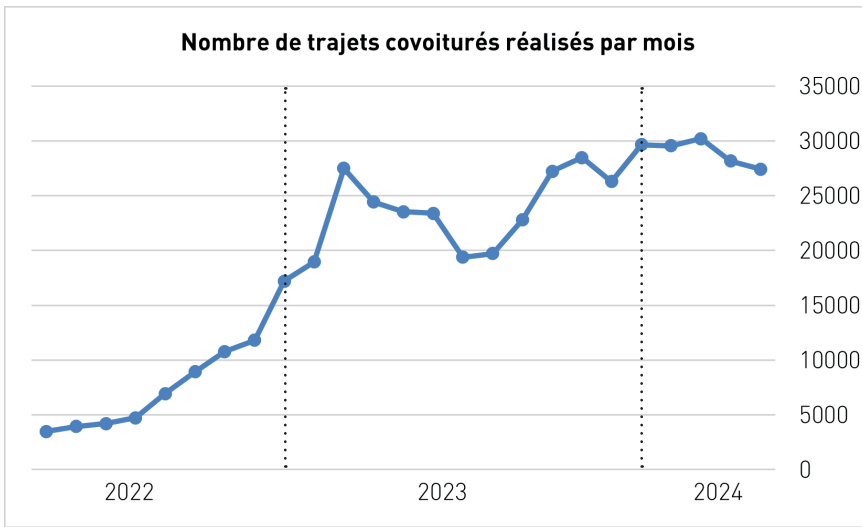




### RAPPEL DES OBJECTIFS

- Réduire le nombre de personnes n'ayant pas accès à la mobilité et lutter contre l'isolement ;
- Créer du lien social ;
- Mettre à disposition du plus grand nombre des nouvelles formes de mobilité.

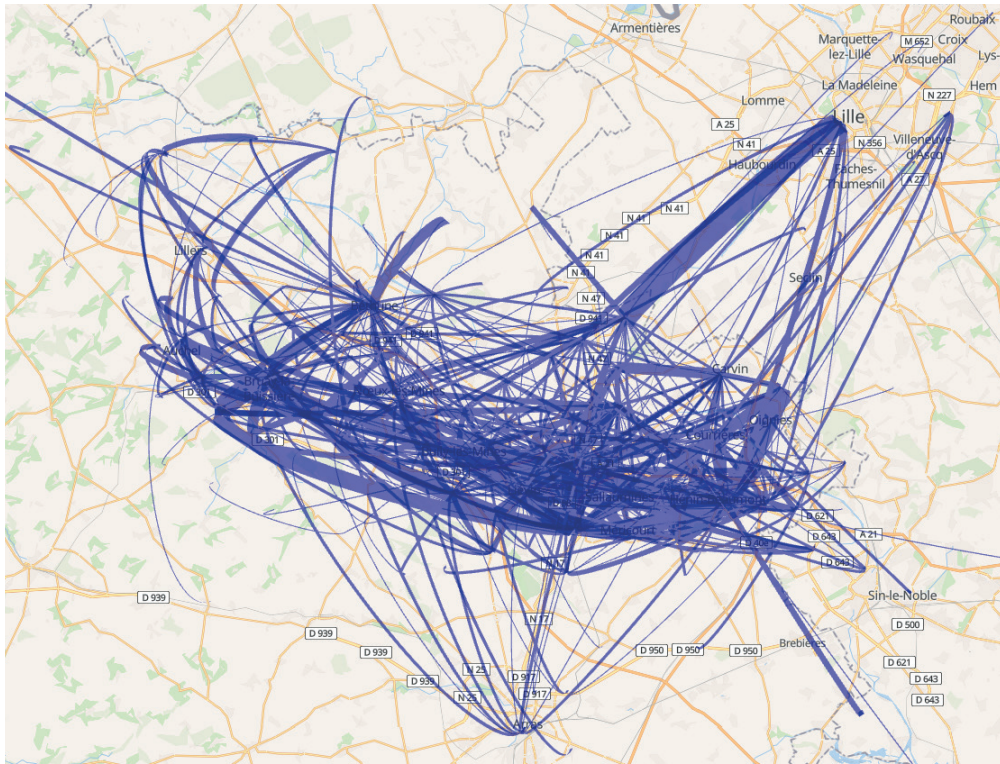
### INDICATEUR N°95 : NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX DIVERS SERVICES INNOVANTS



En 2020, à la suite de l'adoption de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), Artois Mobilités a engagé avec un prestataire une expérimentation visant à soutenir le covoiturage courte distance en finançant le coût des trajets réalisés à l'intérieur du ressort territorial pour les conducteurs ou passagers.

Source : registre national de preuves de covoiturage ; mai 2022-2024 ; traitement Artois Mobilités

### Trajets covoiturés par commune



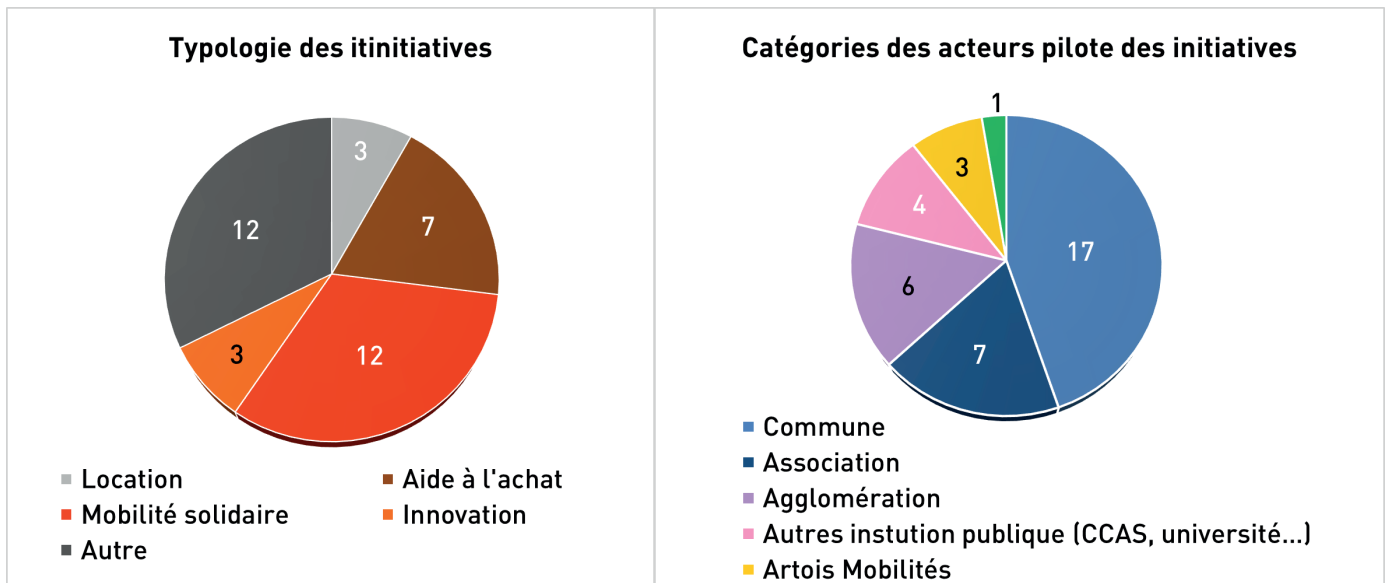
Source : Registre des preuves de covoiturage

À l'échelle interdépartementale Nord et Pas-de-Calais, on observe que le volume de trajets covoiturés entre les communes à l'intérieur d'Artois Mobilités est plus important que ceux des autres territoires en lien avec la politique volontariste du ressort territorial d'incitation financière.



### INDICATEUR N°95 : NOMBRE D'INITIATIVES DE MOBILITÉS INNOVANTES SUR LE TERRITOIRE

Entre 2020 et 2023, Artois Mobilités a fait réaliser un inventaire des initiatives en lien avec la mobilité sur son ressort territorial. Une initiative peut prendre plusieurs formes : aide ponctuelle, dispositif d'animation, investissement. Elle concerne des actions engagées en dehors du cadre ordinaire de l'organisation du réseau de transport en commun et des services de mobilités. Elles sont portées par des acteurs du territoire. En tout 45 initiatives ont été recensées.



#### INDICATEUR NON RENSEIGNÉ :



##### *Données inexistantes*

Indicateur n°97 : Questionnaire de satisfaction des habitants

À ce jour, aucune enquête de ce type n'a été réalisée auprès des bénéficiaires du covoiturage subventionné